



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 26 août 2024 à 19H00

Présents : Maxime DAYE, Député-Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE
SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER,
Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA
KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT,
Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Angélique MAUCQ, Echevine;
Nino MANZINI, Conseiller Communal.

Objet n°33 - Question orale de Madame la Conseillère Muriel DE DOBBELEER relative à l'information des citoyens et aux modalités de paiement liées au nouveau système de contrôle d'accès dans les recyparcs in BW

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Muriel De DOBBELEER relative à l'information des citoyens et aux modalités de paiement liées au nouveau système de contrôle d'accès dans les recyparcs in BW.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseiller.ère.s,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège communal,

Avec la mise en place imminente d'un système de contrôle d'accès automatisé dans les recyparcs de notre région, y compris celui de Braine-le-Comte, je souhaiterais poser les questions suivantes, centrées sur les implications pour nos citoyens :

Information et Communication : Comment les citoyens seront informés des nouvelles règles d'accès et des éventuels frais qu'ils devront supporter ? Quelles actions spécifiques de communication inBW et notre commune prévoient-elles pour s'assurer que tous les habitants soient bien au courant des changements, y compris les modalités de paiement et les quotas gratuits ?

Coût pour les Citoyens : Quelles seront les modalités de paiement pour les citoyens utilisant les

recyparcs ? Existe-t-il déjà une estimation des montants que les habitants devront payer après épuisement de leur quota annuel gratuit ? Comment ces coûts seront-ils déterminés, et quelle transparence sera assurée pour que chaque citoyen puisse comprendre précisément ce qu'il devra payer ?

Suivi des Dépenses : Les citoyens pourront-ils accéder à un système de suivi de leurs passages et des frais associés en temps réel ? Si oui, comment ce système fonctionnera-t-il, et quelles garanties seront mises en place pour assurer la précision et la clarté des informations fournies aux usagers ?

Contrôle et Contestation : En cas de désaccord ou de contestation sur les montants facturés, quel processus sera mis en place pour permettre aux citoyens de vérifier et, si nécessaire, de contester les frais qui leur sont imputés ? Quel sera le rôle de la commune dans ce processus de médiation ou de résolution des litiges ?

Il est regrettable que les membres du GT développement durable n'ont pas été informés/prévenus des changements.

Merci pour les éclaircissements que vous pourrez apporter sur ces points essentiels pour garantir une transition fluide et équitable vers ce nouveau système.

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question.

Merci pour cette question.

Je vais commencer par vous dire qu'il est bien regrettable que je suis toujours seul aux Assemblées Générales, celles-ci sont toujours bien expliquées. Les modalités sont bien expliquées et le "pourquoi on passe à ce système" est bien expliqué. Je vais vous rassurer il y a toujours un accès gratuit au recyparc de prévu pour les habitants brainois et les intercommunales du Brabant Flamand, parce qu'on considère est un service fondamental afin de favoriser le recyclage des déchets et afin d'éviter les dépôts clandestins de déchets.

On a pu le voir dans la présentation du coût vérité, ce service est payant actuellement, il est budgétisé puisque les Brainois payent 26,75€ par an et par habitant pour ce service, qu'on se situe à Braine, à Tubize ou à Jodoigne il s'agit d'un coût mutuel. C'est un coût qui couvre le personnel, le transport, le traitement des matières et ça implique différentes recettes. Certains déchets ont une recette tel que les métaux, les cartons bien que ce soit fort fluctuant. Les revenus de la vente de certains déchets, des subsides et des interventions et obligations de reprise ne couvrent qu'une partie des coûts. Le solde est facturé aux communes et répercuté ensuite sur les citoyens via une cotisation annuelle par habitant.

Les brainois peuvent se rendre dans les 17 recyparcs in BW.

Ce système de contrôle va permettre de stabiliser la facture d'in BW et des citoyens pour la gestion des recyparcs. En effet, plus de 1.200.000 visites par an sont enregistrées dans les recyparcs mais des données importantes restent inconnues (nombre de citoyens hors zone, fréquence des visites, proportion de déchets professionnels, ...).

Les habitants hors territoire in BW et les professionnels paieront l'accès dès leur première visite, tandis que les usagers in BW bénéficieront de passages annuels gratuits via un système à points (hors déchets verts). Une fois le quota épuisé, un paiement sera requis.

L'accès sera informatisé, utilisant la carte d'identité à l'entrée, tout en respectant les réglementations RGPD. Une phase transitoire d'analyse est prévue jusqu'à la fin de 2024 pour comptabiliser la fréquentation et mettre en place les premières mesures potentielles.

Les modalités définitives n'ont pas encore été arrêtées à ce jour. Elles dépendront de l'analyse des premières statistiques enregistrées lors des phases de tests.

Nous veillerons à ce que les mesures soient claires et accessibles pour les citoyens brainois.

In BW a prévu un important plan de communication via différents canaux. La Ville communiquera également à ce sujet.

Je tiens à rappeler que l'INBW donne un accès encore gratuit, ailleurs en Wallonie les accès sont payants ou à point.

Madame la Conseillère Muriel DE DOBBELEER réplique.

Merci pour ces éclaircissements, ma question n'avait ni le but de contredire, ni pour dire que nous n'étions pas contents. C'est juste parce que beaucoup de messages circulent sur les réseaux, et justement pour rassurer la plupart des citoyens. Après pour ma présence ou non c'est parce que j'étais en vacances et je pense que parfois j'y ai bien droit, merci.